

Les bibliothèques gouvernementales en pleine évolution

Government libraries in full growth

Las bibliotecas gubernamentales en pleno desarrollo

Monique Charbonneau

Volume 29, Number 1, January–March 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053641ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053641ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

The government libraries in Quebec are a mixed and varied group. Yet efforts are being made toward coordination, owing to the expansion of a network, which will allow a rationalization in collection development and services.

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Charbonneau, M. (1983). Les bibliothèques gouvernementales en pleine évolution. *Documentation et bibliothèques*, 29(1), 15–18.
<https://doi.org/10.7202/1053641ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1983

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les bibliothèques gouvernementales en pleine évolution

Monique Charbonneau*

Ministère des Communications
Québec

Les bibliothèques de l'État québécois forment un ensemble hétérogène et diversifié. Mais des efforts de coordination sont réalisés, grâce au développement d'un réseau, qui permettront une rationalisation du développement des collections et des services offerts.

Government libraries in full growth

The government libraries in Quebec are a mixed and varied group. Yet efforts are being made toward coordination, owing to the expansion of a network, which will allow a rationalization in collection development and services.

Las bibliotecas gubernamentales en pleno desarrollo

Las bibliotecas del Estado quebequense constituyen un conjunto heterogéneo y diversificado. Debido al desarrollo de una red de bibliotecas, se han realizado esfuerzos de coordinación que permitirán una racionalización del desarrollo de las colecciones y de los servicios ofrecidos.

L'explosion de l'information, décrite par Toffler dans *La troisième vague*¹, affecte les bibliothèques gouvernementales québécoises : leurs effectifs ont triplé au cours de la dernière décennie alors que le taux de croissance de la Fonction publique, dans son ensemble, ne dépassait pas 20%².

Ce phénomène de croissance rapide s'explique aisément : la concentration des activités documentaires dans les bibliothèques a permis, et permet toujours, une importante économie de ressources humaines et financières.

D'autre part, le développement des bibliothèques

s'est fait parallèlement à celui des professions reliées aux domaines de l'information, des communications et de l'informatique. Le taux de croissance des effectifs de ces professions correspond, de façon générale, à celui des bibliothèques.

Mais qu'est-ce au juste qu'une bibliothèque gouvernementale et quels en sont les objectifs? N'est-elle consultée que par le personnel des ministères et organismes qu'elle dessert? Rend-elle des services différents de ceux offerts par une bibliothèque universitaire?

Ensemble hétérogène

Il est difficile de décrire « la » bibliothèque gouvernementale type. En effet, les bibliothèques de l'État québécois se caractérisent par une certaine hétérogénéité d'appellation, de taille et de situation dans l'organigramme de l'établissement.

Même si le terme « bibliothèque » est utilisé tout au long de cet article, dans la réalité une trentaine d'établissements seulement (sur une centaine)

1 Alvin Toffler, *La troisième vague*, Paris, Denoël, 1980.

2. Données tirées du *Rapport du Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales* publié par l'Assemblée nationale du Québec en 1971, de l'*Annuaire du Québec* et des fiches remplies par les bibliothèques gouvernementales en vue de la publication du *Répertoire des bibliothèques gouvernementales du Québec, 1982*, par la Bibliothèque administrative du ministère des Communications.

* L'auteur est directrice de la Bibliothèque administrative.

portent officiellement ce nom. Les autres appellations utilisées sont les suivantes: centre de documentation, informathèque, service de documentation, centre de ressources documentaires, centre d'information et de recherche, centre de documentation et de renseignement.

Ces bibliothèques (puisque'il faut bien leur trouver un nom générique) sont tantôt un petit centre de documentation où une seule personne effectue des fonctions d'information documentaire, tantôt une bibliothèque collective desservant quinze ministères et organismes.

Examinons maintenant le rôle de certaines bibliothèques dont les mandats répondent aux diverses missions gouvernementales.

La Bibliothèque nationale du Québec (avec ses 130 employés) remplit une mission culturelle: acquisition, conservation et mise à la disponibilité de la population du patrimoine documentaire national. Un article paru récemment³ explique très bien son mandat.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, qui compte 88 employés, participe à la réalisation de la mission législative de l'institution. Bibliothèque de prestige créée en 1792, dès l'instauration du parlementarisme au Bas-Canada, elle possède une riche collection grâce aux efforts d'érudits tels Étienne Parent, Pamphile Lemay et Jean-Charles Bonenfant. Cette bibliothèque répond aux besoins, en documentation et en information, du personnel de l'Assemblée nationale, des députés, des ministres et du personnel politique.

La Bibliothèque administrative du ministère des Communications compte 34 employés et s'inscrit à l'intérieur des missions administrative, économique et sociale. Bibliothèque collective, elle dessert quinze ministères et organismes situés sur la colline parlementaire dont les ministères de l'Éducation, des Affaires intergouvernementales, des Communications, des Affaires municipales. En plus de développer des collections de base en matière de documentation administrative pour l'ensemble de la Fonction publique et d'offrir à ses usagers des services de recherches documentaires dans leurs domaines d'intérêt, elle assume deux mandats de coordination: constitution d'un catalogue collectif informatisé pour les bibliothèques de l'État et administration d'un programme de dépôt des publications gouvernementales.

La Bibliothèque du ministère de l'Énergie et des Ressources, qui compte vingt employés, est constituée en réseau et dessert les secteurs des terres et forêts, des mines et de l'énergie. Elle gère des mini-centres de documentation situés dans les neuf régions administratives du ministère et répond à une mission scientifique et éco-

nomique. Grâce à la richesse de ses collections, elle fournit une documentation complète à ses chercheurs. Sa collection dans le domaine de la foresterie est considérée comme la plus importante au Québec.

Enfin, plusieurs bibliothèques, bien qu'étant plus modestes que celles que nous venons de décrire, exercent un rôle non moins important au sein de leur ministère ou organisme. La bibliothèque du ministère de l'Environnement, par exemple, a créé une banque de données informatisée sur l'environnement appelée ENVIRODOQ en plus d'offrir la gamme des services traditionnels aux fonctionnaires du ministère.

Ces bibliothèques sont situées différemment dans l'organigramme de leur ministère ou organisme. Elles relèvent, de façon générale, des directions de communications, des directions de recherche ou des services administratifs. Certaines relèvent du secrétariat de leur ministère, des services auxiliaires ou directement du président d'une commission, d'une régie ou d'une société.

Cette diversité de taille et de situation au sein de l'organisation administrative constitue jusqu'à présent un obstacle au dialogue et à l'établissement d'une politique de coordination entre ces bibliothèques. Toutefois, dans un effort de rationalisation des ressources, les bibliothèques de l'État québécois s'orientent de plus en plus vers la collaboration et l'échange d'information.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque gouvernementale?

Les auteurs du rapport du Comité de coordination des bibliothèques gouvernementales⁴ la décrivaient comme un « centre d'information et de ressources jouant un rôle de support à la réalisation des objectifs et des activités du ministère ou de l'organisme... » On pourrait ajouter, à l'heure présente, qu'elle est de plus en plus une source d'information gouvernementale privilégiée pour les autres bibliothèques et, par le fait même du public en général.

L'objectif premier d'une bibliothèque gouvernementale est de soutenir la conception et l'exécution des programmes et des activités ministériels en fournissant au personnel de l'organisme divers services d'information et de documentation. Un autre mandat s'ajoute progressivement à cet objectif principal: celui de rendre l'information gouvernementale accessible à des clientèles extérieures, soit par des services d'accueil et de renseignements, soit par la diffusion de banques de données spécialisées.

Toute bibliothèque se voit confier trois fonc-

3. Jean-Rémi Brault, « La Bibliothèque nationale, hier, aujourd'hui, demain », *Le Devoir*, 21 août 1982, 15.

4. Québec, Ministère des Communications, *Travaux et recommandations du Comité de coordination des bibliothèques gouvernementales (COBIGO)*, Québec, juin 1978.

tions principales : elle doit acquérir la documentation, la cataloguer et la rendre accessible. Les bibliothèques gouvernementales ne se distinguent pas des autres par leurs fonctions. Elles se singularisent par certaines méthodes et par les instruments de travail qui leur sont propres.

Le développement des ressources documentaires

Cette fonction implique l'acquisition des livres, des revues et de tout autre type de document s'inscrivant dans le domaine de spécialité du ministère ou de l'organisme desservi. Le personnel et les usagers seront grandement encouragés à participer au choix de la documentation.

Grâce aux comités consultatifs, à la distribution de formulaires de recommandation d'achat et à la collaboration des directeurs de service de recherche ou d'information, la bibliothèque gouvernementale sera en mesure de répondre aux besoins de sa clientèle.

Plusieurs bibliothèques ont une politique écrite de développement de leurs collections. Cette politique est mise à jour au fur et à mesure qu'évoluent les activités et les programmes du ministère ou de l'organisme. Enfin, l'échange d'information concernant ces politiques, entre les bibliothèques gouvernementales, permet d'éviter la duplication et, par le fait même, permet la rationalisation des ressources consacrées à l'acquisition de la documentation.

L'organisation des ressources documentaires

L'organisation des ressources documentaires, par le catalogage, la classification et l'indexation des documents vise à assurer aux chercheurs l'accès rapide et efficace aux documents dont ils ont besoin.

Cette fonction, considérée comme très coûteuse, puisque le prix du catalogage d'un ouvrage représente l'équivalent du coût d'achat, se rationalise progressivement grâce à l'informatisation.

Depuis 1977, certaines bibliothèques gouvernementales participent, en réseau, à la réalisation d'un catalogue collectif automatisé. La Bibliothèque administrative coordonne cette réalisation. À l'heure actuelle, dix-neuf bibliothèques utilisent, par terminal, les bases de données extrêmement riches de la Library of Congress, de Canadiana, des universités canadiennes, etc. Ces bases de données contiennent les données catalographiques complètes pour 80% des volumes à traiter.

La mise en mémoire des données catalographiques permet la réalisation automatique de sous-produits auparavant réalisés manuellement : les fiches de catalogue, les étiquettes et le catalogue sur microfiches.

La rationalisation des ressources humaines et financières affectées au catalogage, l'accélération des échanges de renseignements et un développement plus rationnel des collections des bibliothèques de l'État sont parmi les nombreux avantages que procure ce fonctionnement en réseau.

La recherche et la diffusion de la documentation

De nombreux moyens sont utilisés par les bibliothèques gouvernementales pour faire connaître à leur clientèle les ressources documentaires mises à leur disposition. Ainsi, on utilise de plus en plus les banques documentaires informatisées. Les fonctionnaires apprécient grandement ce service qui leur permet d'obtenir, dans des délais très courts, une information complète sur le sujet de leur recherche.

Mentionnons en outre que l'Administration québécoise développe de nombreuses banques de données informatisées accessibles en direct. L'une d'elle, PUBLIC, regroupe les notices des publications gouvernementales, une autre, RADAR, signale les articles de revues québécoises, une troisième, ENVIRODOQ, se concentre sur les sciences de l'environnement. L'Office de la langue française constitue une banque de terminologie et le ministère de l'Éducation une banque sur la recherche en éducation (EDUQ). Enfin, une banque d'information juridique québécoise sera en service sous peu.

Vers de nouvelles activités

On recourt de plus en plus aux bibliothécaires de l'État pour la réalisation de certains programmes et la poursuite de certaines activités se situant en marge de leurs fonctions traditionnelles.

De nombreux exemples illustrent la diversité des fonctions confiées aux bibliothèques à l'intérieur de la Fonction publique québécoise.

Au ministère de l'Énergie et des Ressources, la bibliothèque compte une division (Accueil et renseignement) chargée de fournir aux citoyens les renseignements sur les activités et les programmes du ministère.

La Bibliothèque administrative compile une *Liste mensuelle des publications du gouvernement du Québec* et réalise un programme de dépôt des publications de l'État dans 200 bibliothèques québécoises et un programme d'échange de publications avec des bibliothèques universitaires et spécialisées à l'étranger.

Au ministère de l'Environnement, la Bibliothèque a créé et développe une banque documentaire informatisée sur l'environnement (ENVIRODOQ).

À l'Assemblée nationale, des agents de recherche attachés au Service de recherche et de documentation contribuent, par leurs écrits, à la diffusion des connaissances sur les institutions. On y réalise un index du *Journal des débats*, on y reconstitue les débats qui ont eu lieu avant 1963 et on y prépare divers ouvrages de référence.

La bibliothèque du ministère des Affaires culturelles participe à la réalisation d'une base de données sur les biens culturels.

Au ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, le Service de la documentation, en plus de gérer cinq bibliothèques, a la responsabilité de la gestion des documents administratifs de l'ensemble du ministère.

Le Service de la documentation de l'Office de la langue française maintient et développe une base de données bibliographiques spécialisées sur les documents de nature terminologique.

Un réseau des bibliothèques gouvernementales?

Même si certaines bibliothèques de l'État ont déjà formé un réseau (Catalogue collectif automatisé), peut-on parler d'un véritable réseau? Lors du dernier congrès de l'ASTED, nous avons présenté un bref exposé à ce sujet⁵.

La conclusion que nous tirions et qui semblait faire consensus parmi l'auditoire est la suivante: il semble utopique de penser à un réseau modèle pour l'ensemble des bibliothèques de l'État, étant donné leur diversité et compte tenu du désir d'autonomie des ministères et organismes. Toutefois, le développement des moyens de communication informatiques et la nécessité de rationaliser les ressources en période de décroissance permettront, à moyen terme, de fournir certains services en réseau (acquisitions, traitement, courrier électronique pour le prêt entre bibliothèques, etc.) tout en respectant l'autonomie de chaque bibliothèque.

Perspectives d'avenir

Comme on peut le constater, l'image traditionnelle des bibliothèques s'estompe graduellement pour faire place à une image d'accessibilité à l'information par des moyens technologiques avancés.

À l'heure où l'interconnexion entre les divers systèmes et réseaux informatisés se développe à un rythme accéléré, assistera-t-on sous peu à une plus grande intégration des bibliothèques gouvernementales aux services d'information aux citoyens et aux services informatiques en général?

Nul doute que la tendance à la rationalisation des ressources (le faire-plus-avec-moins), conjuguée à l'évolution technologique, suscitera un examen plus approfondi des fonctions potentielles des bibliothèques gouvernementales.

5. Le texte de cet exposé paraîtra dans le Compte rendu du congrès 1982 que publiera l'ASTED.